

DEC162304DR19

Décision donnant délégation de signature à Madame Sophie de Ruffray, Directrice par intérim de l'unité UMR6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n°DEC122742DSI du 05 janvier 2012 renouvelant l'unité UMR 6266 intitulée «Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés» dont le directeur est Monsieur Michel BUSSI ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°DEC161931INSHS du 21 septembre 2016 portant nomination de Madame Sophie de Ruffray et de Monsieur Fabien Liénard aux fonctions de directrice et directeur adjoint par intérim de l'UMR6266 intitulée «Identité

et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés» ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sophie de Ruffray, directrice par intérim de l'unité UMR6266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie de Ruffray, délégation de signature est donnée à Fabien Liénard, maître de conférences, et Madame Sophie de Peindray d'Ambelle, Technicienne de classe exceptionnelle aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC131449DR19 du 18 avril 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 22 septembre 2016

Le délégué régional
Vincent GOUJON